

Département
HAUT-RHIN
Canton
ROUFFACH
Commune
SOULTZMATT

Liberté ~ Egalité ~ Fraternité

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS CHEMIN RURAL DU DIT SCHAEFFERTALWEG

Le Maire de la Commune de Soultzmatt,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs conférés au Maire en matière de police de la circulation ;

VU les articles R 411-1 et suivants du Code de la Route relatifs aux pouvoirs des Préfets et des Maires en matière de réglementation de la police de la circulation routière ;

VU les articles R 417-10 et R 325-12 et suivants du même Code concernant notamment le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière ;

VU l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié approuvant le Livre I – huitième partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

CONSIDERANT que l'organisation du cross Schoenenberger nécessite une réglementation temporaire de la circulation et du stationnement afin d'assurer la tranquillité et la sécurité des participants

A R R E T E

Article 1 : le samedi 07 février 2026, la circulation et le stationnement seront interdits dans le chemin dit Schaeffertalweg

Article 2 : une signalisation sera mise en place par les organisateurs de la manifestation.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Le commandant de la brigade de gendarmerie de Rouffach est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Brigade de gendarmerie de Rouffach
- Le chef de corps des Sapeurs Pompiers de Soultzmatt
- La brigade verte de Soultz
- L'ONF
- L'organisateur – Monsieur Matthieu GAY
- Affichage
- Archives

Certifié exécutoire par le Maire
Le 25 novembre 2025





Fait à Soultzmatt, le 25 novembre 2025
Le Maire, Jean-Paul DIRINGER



